

NETTOYAGE DES PLAGES

Suite aux nombreuses pollutions et à la nécessité d'avoir des plages propres pour accueillir les estivants, les agents des collectivités en bordure de littoral sont amenés à nettoyer les plages. Cette activité est génératrice de risques pour ce personnel.

LES RISQUES PROFESSIONNELS

↳ RISQUES LIÉS À LA MANUTENTION D'OBJETS :

- Troubles **musculo-squelettiques** liés au soulèvement de charges lourdes,
- **Blessures** par choc ou coupure,
- **Chutes d'objets**,
- Risques de **piqûres**.



↳ RISQUES LIÉS AUX POLLUANTS :

- **Intoxication** si travail en atmosphère confinée,
- Pénétration des polluants par la peau ou adsorption entraînant des **troubles cutanés, digestifs ou respiratoires**,
- **Perturbation par les odeurs** (vertiges, malaises, maux de tête, troubles du sommeil).

↳ RISQUES LIÉS À L'UTILISATION D'ENGINS :

- Chutes de personnes,
- **Brûlures et troubles auditifs** pouvant être causés par des moteurs thermiques,
- **Poussières** soulevées.



MESURES DE PRÉVENTION COLLECTIVE

↳ ORGANISATION DU CHANTIER :

Identifier un **responsable de chantier** afin d'organiser la circulation des engins et la circulation des piétons.

Bien informer le personnel des **tâches à réaliser**.

Faire attention aux **marées**.

Préférer le travail en **binôme** afin d'avoir toujours quelqu'un pour porter secours.

Après chaque chantier bien **nettoyer et ranger le matériel**.



**Pour toute information
complémentaire,
n'hésitez pas à
contacter**



**notre
conseiller
hygiène & sécurité,
Solange POIRAUD-
BIGAS**

☎ 02.51.44.10.21

↳ RÈGLES D'HYGIÈNE :

Interdire de **manger, boire ou fumer** sur le site et au cours des phases de nettoyage.

Pour faciliter le lavage des agents, il est possible de **protéger la peau, le visage et les mains** par une **crème** base de vaseline ou de glycérine.

Éliminer les polluants sur la peau dans un premier temps par du **papier absorbant**, puis dissoudre les résidus

polluants avec des **produits gras** (par exemple de l'huile de table) et enfin bien se **savonner et rincer**.

Prévoir des **locaux sanitaires** avec toilettes, douches et cabines de déshabillage.

Les agents doivent être à jour **des vaccinations obligatoires**. Voir Fiche Prévention au Quotidien n°37.



↳ NETTOYAGE DES PLAGES :

Faire des **nettoyages réguliers hors saison** afin de ne pas avoir trop de débris à entasser.

Pour les bois morts, **un débitage** peut se faire **sur place** (évitant le transport de charge lourde) ; bien appliquer les règles de sécurité spécifiques à l'emploi de tronçonneuse. Voir Fiche Prévention au Quotidien n°30.

En cas de ramassage de **seringues usagées**, utiliser des pinces et prévoir des bacs de stockage et d'élimination adéquats.

Limitier dans le temps les périodes de nettoyage par **l'optimisation des moyens mécaniques** et en **priviliégiant des zones de récupération de déchets** (poubelles régulièrement disposées le long des plages).



ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Dans tous les cas il est nécessaire de porter :

- des **bottes de sécurité**,
- des **gants** résistants aux coupures et déchirures,
- des **vêtements de travail** adaptés (vêtement de pluie, bleu de travail...)
- **casque de chantier** éventuellement.



En cas de **ramassage manuel de polluants** il faut équiper le personnel de :

- **ciré classique** de type EPI CE de catégorie 1, en matériau synthétique,
- **combinaison étanche** à usage unique à capuche, de type 3 ou 4, normalement revêtue sur le ciré, à changer après le repas de midi pour des chantiers sur la journée,
- **bottes antidérapantes**, à semelle et coque de protection, résistantes aux hydrocarbures,
- **gants résistants aux hydrocarbures** et à manchettes longues qui peuvent être doublés de sous-gants en coton,
- **casque de chantier**,
- si emploi de nettoyeurs à haute pression prévoir des **protections respiratoires filtrant les aérosols** et des **bouchons d'oreille** ou **casque anti-bruit**,
- en cas de projection prévoir des **lunettes** ou **écran de protection**,
- vue la toxicité des produits, les **personnes souffrant de pathologies respiratoires, cardiaques, hépatiques ou d'affections cutanées** et les **femmes enceintes** ne sont pas autorisées à **intervenir**.

